



Commune d'UGNY LE GAY

informations aux habitants

Bulletin Municipal n° 33

Informations des habitants Décembre 2006



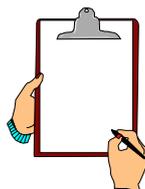
Editorial :

Que la vie parfois peut-être dure et injuste avec nous. Lorsque la perte d'êtres chers nous assène un choc lourd et brutal, avec ce goût d'injustice et d'incompréhension qui nous accable et nous laisse sans force et presque sans espoir...

Eugène, Marie et Marcel sont partis. Ils ont quitté notre terre, leur terre, celle d'UGNY LE GAY, qu'ils chérissaient tant, sur laquelle ils avaient fondé leur famille, à qui ils ont donné toute leur énergie, mais qui leur a aussi tant donné en retour.

« Eugène, Marie et Marcel, si vous nous entendez, si vous nous voyez dans cet au-delà si désiré par votre foi dans le divin, soyez certains que nous ne vous oublierons pas, dans nos pensées, dans nos prières, et dans nos souvenirs, vous resterez dans nos cœurs comme les symboles d'une époque révolue au cours de laquelle les valeurs humaines comptaient davantage que l'accumulation de biens matériels, lorsque l'amitié, la solidarité, la sincérité des rapports entre les hommes composaient les fondements de notre société.

Jean-Paul Goghénèche



Agenda

Le comité des fêtes rectifie ses dates !

Le Dimanche 17 Décembre

C'est à 15 heures 30 et non à 14 heures 30 que vous avez rendez-vous avec les clowns Aribo, pour le Noël des enfants...

De même, comme les enfants seront en classe le Vendredi 22 Décembre, ce n'est pas ce jour-là, mais le lendemain,

Samedi 23 Décembre
à partir de 14 heures 30



Le Dimanche 7 Janvier 2007,
à 11 heures 30

Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaiteront la bonne année lors de la traditionnelle cérémonie des vœux.

Le Samedi 13 Janvier 2007,
à 12 heures 15

Le CCAS a le plaisir et l'honneur d'inviter les « aînés » du village à son traditionnel repas du nouvel an

La carte communale : Les choses avancent...

Le Conseil Municipal ayant travaillé tout l'été
Se trouva fort bien pourvu
Quand l'automne fut venu...
Les conseillers Municipaux,
Ayant fait du bon boulot,
Notre carte communale,
Est une réussite totale !
... Enfin presque... Sans fausse modestie, c'est ce que
pensent un peu quand même nos interlocuteurs...

DES ENJEUX AUX CHOIX RETENUS POUR LA CARTE

La Commune de UGNY-LE-GAY essentiellement rurale souhaite aujourd'hui :

- ☞ accueillir de nouveaux habitants s'il y a de la demande tout en préservant ses paysages,
 - ☞ respecter les activités agricoles présentes sur le territoire
 - ☞ valoriser son patrimoine agricole et naturel
- Les principales caractéristiques et enjeux de la commune sont :
- ☞ un territoire vallonné qui fait son originalité,
 - ☞ un territoire proche de bassin d'emplois,
 - ☞ un territoire avec une population en progression
 - ☞ une agriculture de polyculture, ressource importante de la commune,
 - ☞ un village rue et des constructions étalées le long des axes routiers.
 - ☞ un maillage routier marquant le territoire.
 - ☞ des paysages avec des co-visibilités à protéger.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET AMENAGEMENT

Les enjeux définis sur la commune impliquent, dans un souci d'équilibre et de développement durable, le respect des éléments suivants :

- ☞ maîtriser l'urbanisation et le développement de la commune
- ☞ maîtriser la gestion des réseaux,
- ☞ conforter les zones déjà bâties tout en structurant les extensions,
- ☞ préserver le patrimoine paysager (notamment les espaces en ligne de crête et de co-visibilité) et architectural (petit patrimoine, constructions)
- ☞ protéger les espaces agricoles qui ont un rôle économique important dans la commune, mais aussi paysager,
- ☞ respecter les espaces de servitudes et contraintes.

- ☞ Il faut veiller dans le cadre du traitement égal des personnes à ne pas trop limiter le zonage contre les constructions existantes pour ne pas les empêcher par exemple d'implanter un garage ou un abris de jardin lié à la construction.
- ☞ Pour établir le zonage il faut compter en profondeur de parcelle entre 40 et 50 mètres
Le choix de ne pas aller en profondeur dans les parcelles doit être clairement justifié dans le rapport de présentation : choix de garder un caractère rural.
- ☞ Il existe un projet de lotissement sur la commune (4 lots -parcelle n°114). Suite à l'analyse du site du projet (zone humide, problème d'assainissement, risque de problème hydraulique dans le cas où des constructions s'installent,...), il est possible que le permis de construire pour le projet ne soit pas délivré (Mme Denis). En constat de toutes les contraintes recensées sur cette parcelle seule la pointe de la parcelle à l'angle du Chemin Rural semble propice à accueillir des constructions
- ☞ Il est rappelé que les chemins PDIPR ne peuvent être supprimés sans un chemin de substitution.
- ☞ Dans le « Porter A Connaissance » il est fait état d'un plan d'alignement. La commune peut si elle le souhaite faire lever cette servitude sur les routes communales dans le cas où elle existe. Pour cela une enquête publique est nécessaire
- ☞ Le zonage devra être communiqué à la Chambre d'agriculture pour avis dès qu'il sera définitif
- ☞ Pour le hameau du Bois Venet, il est nécessaire de reculer la zone constructible présentée car un bâtiment agricole est présent au milieu des constructions agglomérées. De plus, le chemin n'est pas goudronné sur la totalité. Si cette zone est mise entièrement en constructible la commune devra l'accès aux nouvelles constructions dès qu'un permis de construire sera déposé

La RD 35 va faire l'objet d'aménagement: cela permettra de sécuriser le village et de marquer l'entrée de la commune

Voilà, la prochaine étape consistera à présenter le diagnostic et la carte du zonage définitif. Il sera soumis à la perspicacité des autorités administratives qui le valideront. Puis ce sera au tour de la population qui donnera son avis et soumettra ses propositions au cours d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal délibèrera ensuite pour donner son consentement et le Maire fera exécuter la carte à travers un arrêté Municipal...

Ce sera probablement le cadeau du Père Noël...
En 2007!

Les dossiers de l'intercommunalité

Pays Chaunois & SCOT :

6 communes de la Communauté de Communes n'ont pas droit au chapitre!!!

On nous aura tout fait dans cette communauté de communes !!!

Le groupe des élus ruraux n'a même pas été consulté pour désigner les représentants des communes rurales qui siègeront au comité du syndicat du Pays Chaunois.

Conséquence de cette décision arbitraire :

Six communes du territoire n'auront pas droit au chapitre et sont écartées des instances délibérantes : **Abbécourt, Béthancourt en vaux, Caillouel Crépigny, Commenchon, Guivry et Ugny le Gay** n'ont plus désormais la possibilité d'intervenir pour infléchir les décisions qui engageront leur avenir au niveau de l'aménagement du territoire !

Ce constat, bien sûr, je l'ai défendu devant le conseil, en ajoutant que lorsqu'il y aurait conflit d'intérêt entre urbains et ruraux, les ruraux désignés par le Président seraient « pieds et poings » liés, et qu'il faudrait qu'ils obéissent à la discipline de vote...

Et Monsieur le Président a fait sa réponse habituelle, comme quoi, je faisais du mauvais esprit en opposant systématiquement les élus urbains et les élus ruraux, qui naturellement défendaient les mêmes intérêts...

Je lui ai répondu (et la presse locale s'en est fait largement l'écho) qu'il ne fallait pas tomber dans un angélisme béat, et que les exemples ne manquaient pas dans l'histoire de la communauté de communes, au cours desquels urbains et ruraux avaient bataillé ferme pour défendre des intérêts divergents, voire antagonistes. Je vous promets d'ailleurs que lorsque j'aurai le temps de feuilleter mes archives, je vous raconterai tout ça.

En conclusion, je ferai également observer que le choix du Président est loin d'être innocent : en effet sur les six communes écartées, deux ne montrent pas un enthousiasme délirant pour tout ce qui y est intercommunal. Quant aux quatre autres, c'est comme par hasard celles dont les représentants font montre d'une superbe indépendance et n'hésitent pas à contester les décisions du conseil communautaire et son Président...

Cherchez l'erreur !

Syndicat des Eaux :

Qui va payer la note de la déferrisation ?

Certains habitants du village ont dû observer qu'une coloration rouille avait parfois altérée la transparence de l'eau distribuée par notre prestataire de service, hier la **Générale des eaux**, aujourd'hui **Véolia**.

Vous n'êtes pas les seuls à vous en être plaint, et les élus que nous sommes ont bien sûr alertés les services ad hoc pour en connaître la raison.

La réponse a tardé à venir, mais aujourd'hui on en sait un peu plus sur les raisons de cette dégradation de la qualité de l'eau sur notre territoire.

Un comité extraordinaire a en effet été réuni par le Président du syndicat des eaux du bois l'abbé, afin de rendre compte de la situation et d'essayer de remédier à cette défaillance de service de distribution de l'eau potable.

Ce serait donc la station de déferrisation et de démanganisation (pas pour enlever les mangas mais pour enlever le manganèse, ndlr) qui connaîtrait quelques disfonctionnements et qu'il serait « presque » urgent de remplacer.

Coût de l'opération : entre 200 000 et 600 000 € !

Question : qui va payer la facture ?

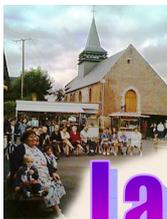
Le comité syndical s'est entendu proposer qu'il y aurait lieu de négocier le financement à hauteur de 50% à la charge de **Véolia** et 50% à la charge du contribuable...

Soit, mais comment l'entreprise Véolia va-t-elle répercuter le coût de cette opération ?... On parle déjà d'augmenter le prix du mètre cube !

Il me semble avoir entendu dire que le poste "provisions pour renouvellement" que l'on fait supporter à l'utilisateur était censé apporter la solution.

« ...Ces "provisions pour renouvellement" qui alimentent fréquemment un "fonds de garantie" sont officiellement présentées comme un mécanisme d'amortissement qui permet aux collectivités d'étaler dans le temps les engagements financiers qu'elles vont devoir consentir pour assurer l'entretien et le renouvellement des réseaux gérés par l'entreprise privée. Quelques dizaines de centimes d'euros sont donc prélevés sur chaque facture d'eau par l'entreprise titulaire d'un contrat. A charge pour cette même entreprise d'affecter les milliers (ou millions ou milliards) d'euros ainsi collectés à l'entretien et au renouvellement des réseaux... »

Affaire à suivre...



La vie du village

L'opération brioches : Un grand succès !

Les habitants d'UGNY LE GAY ont encore fait preuve d'une belle générosité pour les papillons blancs. En effet c'est **285 euros** qui ont été récoltés pour venir en aide aux personnes handicapées de cette association...

Merci donc à votre bon cœur, et merci à Josiane, Josselyne, Elisabeth et Jean-Louis pour s'être occupé de la collecte...

Le comité des fêtes : Bilan positif pour l'année 2006

Le Comité des fêtes peut se montrer satisfait des animations qu'il a organisées cette année !

Toutes les manifestations ont connu une bonne affluence. Parmi toutes ces animations, deux points forts : la fête du 14 Juillet à laquelle plus de 100 convives avaient répondu présents et la soirée Chippendale.

On en parle encore dans les chaumières, de cette soirée Chippendale ! Organisée le 25 Novembre à Caumont par le comité, une soirée inoubliable, et comme la presse locale l'a si bien écrit : « un show très chaud, taquin, mais jamais vulgaire... »

Soyons sûrs qu'avec ses nouvelles recrues, le Comité des fêtes s'animera et animera notre village comme il sait si bien le faire depuis maintenant plus d'une décennie !



Le premier père Noël du comité : c'était en... 1996 !

Encore du vandalisme gratuit ! Mais pas pour le contribuable...

Les habitants du village remercient les personnes qui ont saccagé le coffret forain le mois dernier, en matraquant les portes à coup de pied, laissant ainsi grand ouvert les installations ainsi que les fils d'alimentation qui y circulent...

Je rappelle à ces inconscients qu'il circule dans ce coffret un courant électrique de 380 volts triphasé, propre à électrocuter mortellement n'importe quel enfant qui viendrait y mettre les mains...

Deux voitures stationnaient non loin de là, lors de la constatation des faits, dont j'ai relevé l'immatriculation... La gendarmerie diligente son enquête... Nous verrons bien...

Petite réflexion sur la dure réalité de la condition de l' élu municipal...

On me dit : « Monsieur le Maire, vous avez un gros défaut vous êtes trop gentils !... »

Mais lorsque je sermonne les agriculteurs ou les administrés pour les cochonneries qu'ils déversent dans les rues et les chemins, là, je ne suis plus gentil du tout...

Et quand j'interdis l'abri-bus aux usagers des transports publics pour cause de vandalisme, là, on ne me trouve pas gentil non plus... (voir lettre anonyme que j'ai reçue...)

Et quand j'interdis l'utilisation de la salle de l'ancienne école aux « tefeurs » pour cause de tapage nocturne, là, on me trouve très méchant aussi...

Et quand, il y a très longtemps, j'avais rappelé à quelques habitants la nécessité de dératiser leur propriété parce qu'on m'avait signalé une invasion de rats, ça avait été tout pareil, on m'avait pas traité de gentil...

J'en conclus qu'il faut être méchant tout le temps... Mais avec les autres pardi ! Je laisse mon futur successeur méditer ces quelques lignes... Et bon courage à lui !